



PROJET IDÉE(S) DE RENENS CONCOURS DE DESSIN Conditions générales de participation

Délai et participation

- Pour participer au concours, les dessins, version originale ou copie, sont à envoyer ou à déposer **jusqu'au 30 octobre 2020** à minuit à l'adresse suivante :
 - Ville de Renens
 - Administration générale
 - Concours « Idée(s) de Renens »
 - Case postale – 1020 Renens 1
 - ou photo par mail à communication@renens.ch
- Le concours est destiné aux enfants et jeunes jusqu'à 18 ans, domiciliés dans le canton de Vaud.
- Pour l'attribution des prix, deux catégories de participants sont définies :
 - Enfants : de 0 à 11 ans
 - Ados : de 12 à 18 ans
- Au dos des dessins doivent figurer les coordonnées du participant, comprenant nom, prénom, adresse physique, adresse e-mail et date de naissance.
- La participation est gratuite.

Prix et Jury

Trois prix seront décernés dans chaque catégorie.

1^{er} prix : 1 abonnement à la piscine Aquasplash de Renens pour la saison 2021 + 1 forfait 6 descentes pour les toboggans +
Pour la catégorie enfant : 1 boîte de crayons de couleurs Caran d'Ache Fancolor 30 couleurs
Pour la catégorie ados : 1 étui de feutres aquarellables à double pointe LYRA Aqua Brush, 24 couleurs

2^e prix : 1 abonnement de 12 entrées à la piscine Aquasplash de Renens pour la saison 2021 + 1 forfait 6 descentes pour les toboggans

3^e prix : 3 entrées à la piscine Aquasplash de Renens pour la saison 2021 + 1 forfait 6 descentes pour les toboggans

Un jury décernera les prix d'ici au 15 novembre 2020. Les gagnants seront annoncés sur Facebook. Leurs dessins y seront publiés. Les prix seront envoyés par poste.

Conservation des dessins et droits de reproduction

En envoyant leurs dessins, les participants et leur représentant légal acceptent qu'ils soient conservés par la Ville de Renens. De même, ils autorisent la Ville à publier les noms et prénoms des auteurs avec leurs dessins sur l'un de canaux de communication de la Ville

(journal, site web ou réseaux sociaux) et d'en faire usage dans le cadre de la communication sur le projet « Idée(s) de Renens ».

Conditions de participation

La participation est régie exclusivement par les présentes conditions générales de participation aux concours (CG) qui sont acceptées sans limite ni réserve par les participant-e-s.

- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.
- Le recours juridique et un paiement en espèces du prix sont exclus. Le concours est exclusivement soumis au droit suisse.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment et sans préavis pour des raisons objectives.
- Si une disposition des conditions de participation était ou devenait invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Organisateur

Ce concours de dessin est organisé par la Ville de Renens.

Il est publié sur le site renens.ch et sur Facebook, mais n'est en aucun cas géré ou parrainé par Facebook, de sorte que le réseau social ne peut pas être tenu pour responsable en cas de litige lié au concours.

La Ville de Renens se réjouit de recevoir vos dessins et vous souhaite bonne chance.

Renens, le 18 août 2020

